

Projet de loi portant assentiment à l'Accord de coopération du 25 juin 2018 entre l'État fédéral, la Communauté française et la Communauté flamande relatif à la protection culturelle du livre, n° [3478](#)

La présente loi donne assentiment à un accord de coopération concernant la protection culturelle du livre, qui est également soumis à l'assentiment par décret de la Communauté française et de la Communauté flamande.

Le décret de la Communauté flamande du 23 décembre 2016 instaurant un prix du livre réglementé et le décret de la Communauté française du 19 octobre 2017 relatif à la protection culturelle du livre s'appliquent déjà. Ces décrets ne règlent toutefois pas la question de la protection du livre dans son ensemble. Pour déterminer le sort des libraires offrant une gamme multilingue de livres dans la région bilingue de Bruxelles-Capitale, l'accord du gouvernement fédéral est nécessaire. L'accord de coopération permet donc de combler une lacune et d'assurer une réglementation cohérente. La réglementation du décret flamand s'applique également aux livres en langue néerlandaise vendus dans une librairie multilingue à Bruxelles, de même que la réglementation du décret francophone s'applique aux livres de langue française vendus dans une librairie multilingue à Bruxelles.

[Lire la discussion](#)

Le projet de loi n° 3478 est adopté par 120 voix

Vote nominatif : 019

Oui	120
-----	-----

Almaci Meyrem, Becq Sonja, Beke Wouter, Bellens Rita, Ben Hamou Nawal, Bogaert Hendrik, Bonte Hans, Bracke Siegfried, Brotcorne Christian, Burton Emmanuel, Buysrogge Peter, Calomme Gautier, Calvo Kristof, Capoen An, Caprasse Véronique, Carcaci Aldo, Casier Youro, Ceysens Patricia, Chabot Jacques, Chastel Olivier, Cheron Marcel, Clarinval David, Corthouts Michel, Daerden Frédéric, Dallemagne Georges, De Coninck Inez, De Crom Sandrine, Dedecker Peter, Dedry Anne, Degroote Koenraad, de Lamotte Michel, Delannois Paul-Olivier, Delizée Jean-Marc, Delpérée Francis, Demir Zuhail, De Roover Peter, Devin Laurent, Dewael Patrick, De Wever Bart, Dewinter Filip, De Wit Sophie, D'Haese Christoph, Dierick Leen, Di Rupo Elio, Dispa Benoît, Dumery Daphné, Fonck Catherine, Foret Gilles, Frédéric André, Friart Benoît, Gabriëls Katja, Galant Isabelle, Gantois Rita, Gilkinet Georges, Goffin Philippe, Goffinet Anne-Catherine, Grosemans Karolien, Grovonius Gwenaëlle, Heeren Veerle, Jambon Jan, Janssen Werner, Janssens Dirk, Kir Emir, Kitir Meryame, Laaouej Ahmed, Lachaert Egbert, Lambrecht Annick, Lanjri Nahima, Lijnen Nele, Lutgen Benoît, Luykx Peter, Maingain Olivier, Mathot Alain, Matz Vanessa, Miller Richard, Nollet Jean-Marc, Onkelinx Laurette, Özen Özlem, Pas Barbara, Piedboeuf Benoît, Pivin Philippe, Schepmans Françoise, Schlitz Sarah, Scourneau Vincent, Senesael Daniel, Smaers Griet, Smeyers Sarah, Spooren Jan, Terwingen Raf, Thiébaud Eric, Thiéry Damien, Thoron Stéphanie, Top Alain, Uyttersprot Goedele, Van Biesen Luk, Van Camp Yoleen, Van Cauter Carina, Vanden Burre Gilles, Vandenput Tim, Vandeput Steven, Van Hecke Stefaan, Van Hees Marco, Van Hoof Els, Van Mechelen Dirk, Van Peel Valerie, Van Peteghem Vincent, Van Quickenborne Vincent, Van Vaerenbergh Kristien, Vanvelthoven Peter, Vercamer Stefaan, Vercammen Jan, Vermeulen Brecht, Vuye Hendrik, Waterschoot Véronique, Willaert Evita, Wilrycx Frank, Winckel Fabienne, Wollants Bert, Wouters Veerle, Yüksel Veli

Non	000
-----	-----

Abstentions	000
-------------	-----